



HAL
open science

ONG

Denis Chartier

► **To cite this version:**

| Denis Chartier. ONG. Dictionnaire critique de l'Anthropocène, 2020. hal-03418237

HAL Id: hal-03418237

<https://hal.science/hal-03418237>

Submitted on 6 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Dernier draft de la publication : Denis Chartier, 2020, « ONG » in Groupe Cynorhodon (dir.), *Dictionnaire critique de l'Anthropocène*, CNRS éditions, Paris, p. 605-608.

ONG

Depuis le début des années 1990, la place sur la scène publique des Organisations non gouvernementales (ONG) a fortement progressée, et aucun domaine n'a été épargné. Dans le champ de l'environnement, comme ailleurs, elles sont ainsi devenues, en quelques décennies, des acteurs incontournables de la gouvernance mondiale. Elles ont progressé en poids, en taille, en influence ou en nombre. Il en existe désormais des milliers, des plus petites aux plus grandes, qui interviennent du local au global (Chartier, 2010). Face à cette diversité, il apparaît très vite que le terme ONG recouvre des réalités difficiles à cerner : ONG contestataires des contre-forums altermondialistes, ONG « paravent » de multinationales, ONG créés par des gouvernements ou les Nations unies, ONG locales n'ayant que quelques membres bénévoles, ONG entrepreneuriales (disposant de bureaux disséminés sur l'ensemble de la planète, de milliers d'adhérents et de centaines de millions d'Euros de budgets). Cette liste démontre qu'aucun des critères traditionnels permettant de les définir n'opèrent pleinement. Qu'il s'agisse des notions d'indépendance à l'égard des sphères marchandes ou publiques, de non-lucrativité, de bénévolat, d'officialité. Ces problèmes de définition n'épargnent pas les ONG environnementales qu'il est commun de classer en deux grands types : les ONG conservacionnistes et les ONG environnementalistes. Les premières (UICN, Conservation international, WWF, etc.) issues d'une longue tradition anglo-saxonne de protection de la nature, ont été initialement caractérisées par leur défense de politiques environnementales visant à conserver la nature en la préservant de toutes activités humaines. Les secondes (Greenpeace, Les amis de la Terre, etc.), nées à la fin des années 1960 d'une deuxième vague de mobilisation environnementale (Russell, 1994), ont plutôt défendu des politiques intégrées de protection de la nature visant à dénoncer les impacts négatifs sur le vivant du productivisme et du capitalisme. Mais cette distinction commune mérite elle aussi d'être nuancée car les différents types d'ONG ont tendance à s'hybrider, du fait de la conjonction et de l'accentuation des crises (Chartier et Ollitrault, 2005). Cette grande diversité de formes, de types et de champs ou de modes d'action invite donc plutôt à considérer la réalité des ONG dans une perspective dynamique et dialectique, l'idée étant ici de saisir l'impact qu'elles ont en termes de réponse à la crise systémique contemporaine.

Des modes et des champs d'action diversifiés en voie d'homogénéisation

Les ONG ont porté une culture de contre-pouvoir qui se matérialise à travers six principaux modes ou registres d'action, souvent mobilisés par une même organisation. Elles peuvent prendre la forme de lobbying direct ou indirect, d'expertise, d'action « coup de poing », d'action judiciaire et d'information ou d'action militante de terrain. Le lobbying consiste à intervenir auprès de décideurs, d'élus politiques nationaux ou internationaux, des acteurs du monde marchand afin d'influer sur leurs positionnements. Les méthodes sont variables. Il pourra s'agir de directement les rencontrer afin de leur exposer l'implication socio-environnementale d'un vote qu'ils pourraient effectuer, d'être présent les lieux des conférences internationales pour

influer sur les négociateurs ou encore de mener des campagnes de courriers de contestation en mobilisant les adhérents. Certaines ONG se sont aussi données les moyens de produire leurs propres expertises scientifiques pour contrecarrer celle des industriels, afin par exemple de peser sur certains débats relatifs à la dangerosité de certains produits (Ryfmann, 2009). L'action « coup de poing », qui peut permettre de faire du lobbying indirect, est quant à elle caractéristique d'ONG comme *Greenpeace* ou *Sea Sheperd*. Il s'agit de mener une action souvent à la limite de la légalité (abordages de plateforme pétrolière, atterrissage sur les tours de centrales nucléaires, arrachage de plans d'OGM) afin d'alerter sur la dangerosité de telle ou telle activité ou d'un produit spécifique. Il en va de même concernant l'information, le répertoire médiatique utilisé par les ONG étant souvent très large et extrêmement élaboré. Les ONG ont pris la mesure de l'importance de ce secteur d'activité et sont souvent en mesure de fournir des dossiers de presses très détaillés, voir des reportages « prêt à l'emploi » pour de nombreux médias, quant elles n'ont pas désormais leur propre média. L'action judiciaire est quant à elle de plus en plus utilisée. Il peut s'agir de se constituer partie civile afin de dénoncer les infractions d'une industrie en matière environnementale ou l'irrespect par un gouvernement de conventions juridiques supranationales. Cela peut aussi consister, comme tente de le faire l'ONG *End Ecocide in Europe*, de travailler à ce que la notion d'écocide soit reconnu par le droit pénal international comme cinquième crime pouvant être poursuivi devant la Cour pénale internationale. L'action militante de terrain se traduit quant à elle par des actions territorialisées menées par des bénévoles ou des salariés. Par ces actions (aide techniques au développement, gestion d'aire protégées, etc.) ces organisations tentent de porter des propositions de développement alternatifs et soutenables ou de suppléer à l'absence de politiques publiques (Bebbington et al., 2008).

Comme les modes d'actions, les champs d'action des ONG sont extrêmement nombreux et ont tendance à s'homogénéiser. Avec l'emboîtement des crises et l'émergence de la notion de développement durable, que des ONG comme le WWF ont fortement contribué à codifier, de nombreuses ONG travaillent désormais de concert à travers des champs d'actions transversaux. Celles qui s'occupent d'humanitaire, de lutte contre la corruption, de commerce équitable, de lutte contre la faim travaillent de plus en plus sur des questions environnementales, seuls ou en association avec des ONG dont c'est traditionnellement le terrain d'action. D'autres ONG conversationnistes dont le champ d'action se cantonnait à des politiques de préservation des espèces et des écosystèmes vont progressivement s'intéresser aux questions de développement, aux politiques agricoles ou énergétiques des États ou des multinationales, ces derniers ayant des incidences directes sur la préservation de la biodiversité. Le chemin inverse a été fait par des ONG comme Greenpeace qui a par exemple lancé des campagnes de préservation de la forêt Amazonienne dans les années 1990. En définitive, beaucoup d'organisations ont ajusté leurs stratégies en ayant une vision plus intégrées de leurs actions, ce afin de construire des convergences d'intérêts et gagner en efficacité.

Faire face aux contradictions et interroger l'impact de leurs actions

L'omniprésence de ces organisations n'est pas sans poser de problèmes. Les ONG doivent faire face à de nombreuses contradictions et leurs actions peuvent parfois provoquer des effets inverses à ceux escomptés. Certaines organisations ont ainsi choisi de collaborer avec des organisations de la sphère marchande dans le but d'influer sur

leurs pratiques. Ce choix interroge sur l'action de ces organisations qui aide certaines entreprises à s'offrir une « façade verte » sans remettre en question le système qu'elles alimentent et qui est à l'origine de certaines crises. Dans le même ordre d'idée, et comme l'on très bien montré David Dumoulin et Estienne Rodary (2006), certaines organisations peuvent se retrouver, particulièrement dans les pays du Sud en matière de gestion des aires protégées, à la fois conseillères des États et prestataires de service. Elles se retrouvent ainsi en charge de l'ensemble des domaines de l'action publique sur un territoire donné, ce qui peut les conduire à s'opposer dangereusement à des mouvements sociaux et des politiques locaux au nom de l'action qu'elles ont menée comme « substitut » du pouvoir public. On se retrouvera alors dans une posture néocoloniale qui peut conduire, au nom de la conservation d'une espèce emblématique, à mettre en péril les modes d'existence de population traditionnelle comme ce fut le cas avec certaines populations pygmées du bassin du Congo (Survival International, 2018). La nécessité de communiquer, pour défendre une cause urgente, mais aussi pour exister dans les médias pour réunir des fonds a pu aussi conduire ces organisations à simplifier la réalité des problèmes, comme ce fut le cas sur les questions de déforestation (Chartier, 2005), au risque d'affaiblir le poids de leur impact en donnant des arguments à leurs opposants. Et qu'en est-il des conférences internationales où certaines organisations servent de faire valoir, comme représentantes de la société civile, à la signature de convention internationale souvent peu contraignantes et efficiente quant aux problèmes qu'elles sont censées aider à régler (Chartier et Le Crosnier, 2015) ?

Postures réformatrice ou critique radicale

Les ONG se retrouvent donc souvent dans des postures difficiles, ayant à gérer une double identité de collaborateur et d'opposant, de gestionnaire ou d'acteurs critiques à la mise en place de politiques environnementales, de lanceurs d'alertes ou de communicants. Ces contradictions, dont une conscience existe souvent en interne, le sentiment d'instrumentalisation liée à leur forte institutionnalisation, ou d'inutilité qui a pu découler face au constat de l'aggravation des crises, a conduit à faire émerger une rupture entre réformatrices et membres d'organisations voulant retourner dans une posture critique et plus radicale. Cela a particulièrement émergé suite à la COP15 de Copenhague en 2009 et à l'échec des négociations climatiques de l'époque. Luttant désormais contre ce qui leur apparaissait trop souvent comme de fausses solutions techniques fondées sur les lois du marché, de nombreuses organisations ont fait le choix de la non collaboration avec les États ou des organisations de la sphère marchande. Le projet consiste ici à faire émerger un autre référentiel proposant des alternatives concrètes territorialisées et mettant en avant des revendications éthiques, de justice sociale et la nécessité de changer de système socioéconomique. (Chartier et Le Crosnier, 2015). Cela n'est pas sans poser de nombreuses questions sur leur réelle capacité à influencer sur les dynamiques socio-économiques dominantes en tenant ces postures critiques des démarches réformatrices

Les ONG, des acteurs clés d'un renouveau du politique à l'ère Anthropocène

Malgré les tensions et les contradictions inhérentes à leur diversité et à leurs modalités d'action, ces organisations restent des contre-pouvoirs importants face aux États et aux multinationales. Grâce à une forte professionnalisation qui leur a donné une légitimité robuste, grâce à leur capacité de démontrer ou de mettre en avant les travaux qui

incitent par exemple à être précautionneux quant à la dangerosité de telle ou telle molécule chimique, elles jouent un rôle de lanceur d'alerte essentiel (Bryant, 2009). Elles permettent souvent de mettre à l'ordre du jour des instances internationales, ou du débat public, des questions sociétales, environnementales fondamentales. Elles permettent aussi de faire remonter auprès des instances internationales, des États nations des revendications locales de minorités ethniques ou de peuples autochtones délaissées. Elles jouent aussi un rôle essentiel de formation d'une certaine élite intellectuelle, particulièrement dans les pays du Sud où elles ont développé un rôle de socialisation des élites savantes (Ollitrault, 2010). Au final, qu'elles choisissent une voie réformiste ou plus radicale, elles semblent occuper un espace politique spécifique de coopération multigénérationnelle et de construction d'alternative aux modèles socio-économiques dominants à travers les alliances qu'elles construisent entre-elles, avec certains États ou certains acteurs du monde privé. On retiendra en ce sens qu'elles sont des acteurs clés d'une réinvention du politique rendue nécessaire par les crises écologiques et systémiques contemporaines, et ce malgré les contradictions dont elles ne sont pas exemptes.

BIBLIOGRAPHIE

BEBBINGTON A., HICKEY S. & MITLIN D. C. (eds.), *Can NGOs Make a Difference ? : The Challenge of Development Alternatives*, London, Zed Books, 2008.

BRYANT R. L., « Born to Be Wild ? Non-governmental Organisations, Politics, Environment », *Geography Compass*, n°3/4, 2009 : 1540-1558

CHARTIER D. et Le CROSNIER H., « Acter la fin d'un monde pour activer l'alternative. ONG et acteurs de l'altermondialisme à Rio+20 » in FOYER J. (dir.), *La modernisation écologique à l'épreuve: regards croisés sur Rio+20*, Paris, Éditions du CNRS, 2015, p. 281-304.

CHARTIER D. et OLLITRAULT S., « Les ONG d'environnement dans un système international en mutation : des objets non identifiés ? », in AUBERTIN (dir.), *Représenter la nature ? ONG et biodiversité*, Paris, IRD éditions, 2005 : 21-58

CHARTIER D., « Développement soutenable et ONG. De la difficulté d'incarner l'alternative », in AUBERTIN C. et VIVIEN F.-D. (dir.), *Le développement soutenable*, Paris, La documentation française, 2010 : 103-125.

DUMOULIN D. et RODARY E., « Les ONG, au centre du secteur mondial de la conservation de la biodiversité », in AUBERTIN (dir.), *Représenter la nature ? ONG et biodiversité*, Paris, IRD éditions, 2005 : 59-98

OLLITRAULT S., *Militer pour la planète. Sociologie des écologistes*, coll. « Res publica », Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2008. – RYFMAN P., *Les ONG*, Paris, La Découverte, 2009.

RUSSELL J. D., *The Green Rainbow : Environmental Groups in Western Europe*, New Haven and London, Yale University Press, 1994.

Mis en forme : Anglais (E.U.)